



Nombre de membres  
du conseil municipal  
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

14

Conseillers absents :

5

Dont 3 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-quatre**, le vingt-six du mois de mars,

S'est réuni à 18 heures 30 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLÉN, maire

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames et Messieurs WEHRLÉN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint – SAUZE Jean 3° adjoint – BELTZUNG Nathalie 4° adjoint.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René – PETER Véronique (point 6 à 15) – GAIDELLA Patrick (point 6 à 15) - POULET Sabine - HORNY Marilyne – DUMOULIN Thierry – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie.

**Absents excusés avec pouvoir :**

FRITHMANN Jean-Charles cm – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN - SPERISSEN Alain cm – donne pouvoir à Cyrille AST - HILDENBRAND Bastien – donne pouvoir à Marilyne HORNY.

**Absents excusés sans pouvoir :**

PETER Véronique cm – point 1 à 5 - GAIDELLA Patrick cm – point 1 à 5 - POTHIER Virginie cm.

**Absent non excusé :**

MULLER Gaëtan cm.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale

**2024-11 : Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur Charles WEHRLÉN Maire, informe le Conseil Municipal d'une sollicitation pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de la part des :

- **Œuvres sociales G.A.S. 68** pour 15 agents de la collectivité qui adhèrent en 2024. La cotisation annuelle de chaque agent est de 35.- €. La subvention sollicitée est à hauteur de 90.- € par agent, soit 1 350.-€ ;

Sur proposition du Maire,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le vote de la subvention suivante :

- 1 350.-€ au **GAS 68** pour les œuvres sociales des agents de la commune.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

  
Charles WEHRLÉN